

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3919-2015

Date : 10 juillet 2015

HEURE	REMARQUES
9 h 35	Début de l'audience
9 h 35	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
9 h 36	Remarques préliminaires de Mme Françoise Gagnon sur le déroulement de l'audience
9 h 38	M <sup>e</sup> Hugo Sigouin-Plasse (Gaz Métro) demande à la Régie de verser officiellement au dossier les pièces suivantes : B-0012 à B-0015, B-0024 et B-0025
9 h 40	M <sup>e</sup> Sigouin-Plasse présente ses témoins : Simon Garneau et Dave Rhéaume
9 h 40	<u>Affirmation solennelle :</u>  <u>Simon Garneau</u> , directeur, ingénierie, 1717, du Havre, Montréal <u>Dave Rhéaume</u> , économiste, 1717, du Havre, Montréal
9 h 41	<u>M<sup>e</sup> Sigouin-Plasse produit :</u>  <u>B-0052</u> : présentation power point de Société en commandite Gaz Métro (pièce Gaz Métro-3, document 3)
9 h 42	Adoption de la preuve en chef de Gaz Métro par les témoins Garneau et Rhéaume
9 h 43	Présentation par le témoin Garneau
10 h 05	Fin de la présentation par le témoin Garneau
10 h 05	Interrogatoire du témoin Garneau par M <sup>e</sup> Sigouin-Plasse
10 h 06	Fin de l'interrogatoire du témoin Garneau par M <sup>e</sup> Sigouin-Plasse
10 h 07	Contre-interrogatoire des témoins Garneau et Rhéaume par M <sup>e</sup> Guy Sarault pour l'ACIG
10 h 20	Fin du contre-interrogatoire des témoins Garneau et Rhéaume par M <sup>e</sup> Guy Sarault pour l'ACIG
10 h 21	Contre-interrogatoire des témoins Garneau et Rhéaume par M <sup>e</sup> Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA
10 h 31	Plutôt que de prendre l'engagement demandé par M <sup>e</sup> Neuman, M <sup>e</sup> Hugo Sigouin-Plasse suggère d'attendre de faire des vérifications pendant la pause et de revenir là-dessus par la suite
10 h 32	Mme Gagnon est d'accord avec cette façon de procéder
10 h 32	Poursuite du contre-interrogatoire des témoins Garneau et Rhéaume par M <sup>e</sup> Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA
10 h 37	Fin du contre-interrogatoire des témoins Garneau et Rhéaume par M <sup>e</sup> Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA. Ce dernier demande s'il y aurait possibilité qu'une version plus claire des cartes, que l'on retrouve dans la preuve ainsi qu'aux acétates 2 et 5 de la présentation power point de Gaz Métro, soit déposée sur le SDÉ
10 h 38	M <sup>e</sup> Sigouin-Plasse indique que ce sera déposé au cours des prochaines heures

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3919-2015

Date : 10 juillet 2015

HEURE	REMARQUES
10 h 38	L'audience est suspendue jusqu'à 10 h 55
10 h 58	Reprise de l'audience
10 h 58	M <sup>e</sup> Sigouin-Plasse informe :  La réponse donnée par M. Rhéaume concernant la contradiction soulevée par M <sup>e</sup> Neuman, lors de son contre-interrogatoire, entre le chiffre de 15 M vs celui de 17 M, qui apparaissent sur deux pièces distinctes, sera confirmée ou modifiée après la pause lunch  Quant aux sources de KPMG-SECOR utilisées lors de la confection des données apparaissant à l'annexe 2 de la pièce B-0046, Gaz Métro devra souscrire à un engagement écrit pour y répondre
11 h	<u>Engagement n° 1 de Gaz Métro</u> : fournir les chiffres de KPMG-SECOR quant au volume de conversion en mètre cube vers le gaz naturel pour chacun des secteurs du Saguenay, résidentiel, commercial, transport et industriel, ainsi que les sources de ces chiffres (demandé par SÉ-AQLPA)
11 h 01	Interrogatoire des témoins Garneau et Rhéaume par M <sup>e</sup> Alexandre de Repentigny pour la Régie
11 h 20	Fin de l'interrogatoire des témoins Garneau et Rhéaume par M <sup>e</sup> Alexandre de Repentigny pour la Régie
11 h 20	Il est convenu de ne pas libérer les témoins Garneau et Rhéaume, afin de leur permettre de confirmer ou de modifier, cet après-midi, la réponse donnée par M. Rhéaume
11 h 21	M <sup>e</sup> Guy Sarault (ACIG) présente son témoin : Lucie Gervais
11 h 21	<u>Affirmation solennelle</u> :  Lucie Gervais, consultante et analyste pour l'ACIG, 225, rue Roy-Audy, Varennes
11 h 22	<u>M<sup>e</sup> Sarault produit</u> :  C-ACIG-0014 : affidavit signé par Mme Lucie Gervais au soutien des documents déposés en preuve par l'ACIG
11 h 22	Adoption de la preuve de l'ACIG par le témoin Gervais
11 h 24	Le témoin Gervais apporte des corrections au mémoire de l'ACIG (pièce C-ACIG-0007)
11 h 26	Présentation par le témoin Gervais
11 h 33	Fin de la présentation par le témoin Gervais
11 h 33	Pas de contre-interrogatoire du témoin Gervais par M <sup>e</sup> Hugo Sigouin-Plasse (Gaz Métro) ni d'interrogatoire par M <sup>e</sup> Alexandre de Repentigny pour la Régie
11 h 34	Le témoin Gervais est libéré
11 h 35	M <sup>e</sup> Dominique Neuman (SÉ-AQLPA) présente ses témoins : Jacques Fontaine et Brigitte Blais

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3919-2015

Date : 10 juillet 2015

HEURE	REMARQUES
11 h 35	<u>Affirmation solennelle</u> :  <u>Jacques Fontaine</u> , consultant en énergie, 10946, avenue de Rome, Montréal-Nord <u>Brigitte Blais</u> , analyste pour SÉ-AQLPA, 484, Route 277, St-Léon-de-Standon, G0R 4N0
11 h 36	Adoption de la preuve de SÉ-AQLPA par les témoins Fontaine et Blais
11 h 37	Le témoin Fontaine apporte des corrections à la page 20 de la preuve de SÉ-AQLPA
11 h 38	Interrogatoire des témoins Fontaine et Blais par M <sup>e</sup> Neuman
11 h 46	Fin de l'interrogatoire des témoins Fontaine et Blais par M <sup>e</sup> Neuman
11 h 46	Commentaires de M <sup>e</sup> Hugo Sigouin-Plasse (Gaz Métro) quant à la nature standard des compresseurs que Gaz Métro pourrait utiliser vs le « sur mesure » qu'elle suggère
11 h 47	Pas d'interrogatoire des témoins Fontaine et Blais par M <sup>e</sup> Alexandre de Repentigny pour la Régie
11 h 47	Les témoins Fontaine et Blais sont libérés
11 h 47	L'audience est suspendue jusqu'à 13 h
13 h 02	Reprise de l'audience
13 h 02	Interrogatoire des témoins Garneau et Rhéaume par M <sup>e</sup> Hugo Sigouin-Plasse en vue de donner des compléments de réponse pour expliquer la différence entre le 15,3 M m <sup>3</sup> qui apparaît à la page 21 du document produit par KPMG-SECOR (pièce B-0013) et le 17 793 134 m <sup>3</sup> qui apparaît à la page 27 des réponses à la DDR n <sup>o</sup> 2 de la Régie (pièce B-0040), ainsi que pour répondre à l'hypothèse, soulevée par SÉ-AQLPA, concernant la nature standard des compresseurs que Gaz Métro pourrait utiliser vs le « sur mesure » qu'elle suggère
13 h 08	Fin de l'interrogatoire des témoins Garneau et Rhéaume par M <sup>e</sup> Hugo Sigouin-Plasse
13 h 08	Contre-interrogatoire des témoins Garneau et Rhéaume par M <sup>e</sup> Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA
13 h 11	Fin du contre-interrogatoire des témoins Garneau et Rhéaume par M <sup>e</sup> Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA
13 h 11	Les témoins Garneau et Rhéaume sont libérés
13 h 11	<u>M<sup>e</sup> Hugo Sigouin-Plasse (Gaz Métro) dépose</u> :  <u>Plan d'argumentation de Gaz Métro</u> , non coté
13 h 12	Argumentation finale en chef de Gaz Métro par M <sup>e</sup> Hugo Sigouin-Plasse
14 h	Fin de l'argumentation finale en chef de Gaz Métro par M <sup>e</sup> Hugo Sigouin-Plasse
14 h	Argumentation finale de l'ACIG par M <sup>e</sup> Guy Sarault

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3919-2015

Date : 10 juillet 2015

HEURE	REMARQUES
14 h 06	Fin de l'argumentation finale de l'ACIG par M <sup>e</sup> Guy Sarault
14 h 07	Argumentation finale de SÉ-AQLPA par M <sup>e</sup> Dominique Neuman
14 h 30	Fin de l'argumentation finale de SÉ-AQLPA par M <sup>e</sup> Dominique Neuman. Il émet des commentaires quant à la standardisation des achats de compresseurs
14 h 30	Mme Gagnon fait part à M <sup>e</sup> Neuman qu'elle est satisfaite de la réponse fournie par le témoin de Gaz Métro à cet égard
14 h 31	Réplique de Gaz Métro par M <sup>e</sup> Hugo Sigouin-Plasse
14 h 33	Fin de la réplique de Gaz Métro par M <sup>e</sup> Hugo Sigouin-Plasse
14 h 33	M <sup>e</sup> Sigouin-Plasse annonce que la réponse à l'engagement n <sup>o</sup> 1 sera déposée d'ici la fin de la journée
14 h 34	Remerciements. Fin de l'audience. La Régie entamera son délibéré à la suite de la réponse à l'engagement n <sup>o</sup> 1
	Phaune Le huis , greffière-audicière

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3919-2015

Date : 10 juillet 2015

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Dave Rhéaume	2015/07/10
ENTREPRISE :	Société en commandite Gaz Métro	
PROFESSION :	Économiste	
ADRESSE :	1717, du Havre	
	Montréal	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Simon Garneau	2015/07/10
ENTREPRISE :	Société en commandite Gaz Métro	
PROFESSION :	Directeur, ingénierie	
ADRESSE :	1717, du Havre	
	Montréal	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Lucie Gervais	2015/07/10
ENTREPRISE :	ACIG	
PROFESSION :	Consultante et analyste pour l'ACIG	
ADRESSE :	225, rue Roy-Audy	
	Varenes	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Jacques Fontaine	2015/07/10
ENTREPRISE :	Témoign pour SÉ-AQLPA	
PROFESSION :	Consultant en énergie	
ADRESSE :	10946, Avenue de Rome	
	Montréal-Nord	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :	Brigitte Blais	2015/07/10
ENTREPRISE :	Témoign pour SÉ-AQLPA	
PROFESSION :	Analyste pour SÉ-AQLPA	
ADRESSE :	484, Route 277	
	St-Léon-de-Standon, G0R 4N0	

TÉMOIN		DATE Année/mois/jour
NOM :		
ENTREPRISE :		
PROFESSION :		
ADRESSE :		



**PROTOCOLE D'OUVERTURE**  
**AUDIENCE DU 10 JUILLET 2015**

**DOSSIER R-3919-2015**

**DEMANDE RELATIVE À DES PROJETS D'INVESTISSEMENT  
VISANT L'AMÉLIORATION ET LE RENFORCEMENT DES RÉSEAUX DE  
TRANSMISSION DE L'ESTRIE ET DU SAGUENAY**

Le Régisseur désigné dans ce dossier est Mme Françoise Gagnon

Le procureur de la Régie est M<sup>e</sup> Alexandre de Repentigny

La requérante est :

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (GAZ MÉTRO)**  
Représentée par M<sup>e</sup> Hugo Sigouin-Plasse

Les intervenants sont :

**ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ (ACIG)**  
Représentée par M<sup>e</sup> Guy Sarault *présent Am et Pm*

**STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES et ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA  
POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (SÉ-AQLPA)**  
Représenté par M<sup>e</sup> Dominique Neuman *présent Am et Pm*

**Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER UNE  
DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CE DOSSIER?**

---

---

---

---

Je demanderais par ailleurs aux parties de bien s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.

Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.

DÉBUT: 9h 35

REPRISE: 13h 02

DÎNER: 11h 47

FIN: 14h 34